



## VOS REPRÉSENTANTS **CGT** AU CHSCT-33

### Pour la DRFIP

**Titulaire : -Stéphane JOLY,  
Suppléant :- Frédéric VITRY,**

**Expert : - Laurent GADAL-MORAUD,**

### Pour la DOUANE

**Titulaire : - Christophe LARROUDÉ,  
Expert :- Jennifer Moreau**

### Pour l 'INSEE

**Titulaire : -Claire DECONDE**

## Compte rendu du CHSCT-33 du 28/06/2022

### **INSTANCES encore et encore...**

Après avoir siégé en CTL le 14/06/2022, puis participé le 23/06 à un GT immobilier concernant les sites restructurés de la DRFIP avec effet au 01/09/2022, vos représentants FIP ont été convoqués, à cette séance du CHSCT .

Dans l'attente du prochain CTL du 05/07/2022, n'oublions pas dans cet intervalle, les CAP en recours de notation .Nous déplorons cet agenda surchargé mais participons malgré tout aux instances, car représentants du personnel avant tout, nous nous devons d'y porter votre parole.

Pour rappel le CHSCT-33 est une instance où sont représentés :- la DR-INSEE, le CEFIL la DOUANE, la DIRCOFI SUD-OUEST et la DRFIP.

Avec la création du CSA (comité social d'administration) en fin d'année, instance de fusion du CHSCT et du CTL, chacune des Directions aura sa propre instance. Une page va donc se tourner et nous le regrettons, tant il est intéressant de travailler avec les camarades des autres Directions.

### **Point 3 : – Relogement des services de l'INSEE de Bordeaux de l'immeuble « Insight. »**

Les collègues vont être relogés dans le bâtiment Insight, propriété de l'État, où le seront également ceux de la Douane (CSRH) et de la Justice.

Depuis plusieurs mois , ils se battent pour être entendu mais se heurtent à une Direction à l'écoute, soi-disant.

Pour la CGT, il ne suffit pas d'être écouté, mais encore faut-il être entendu.

La CGT INSEE a donc pris l'initiative de rédiger une déclaration liminaire proposant à FO et Solidaires de s'y associer, pour dénoncer les manquements de sa Direction et son écoute insuffisante.

Afin de faire avancer le dossier dans le bon sens, l'ensemble des OS a sollicité une demande d'expertise agréée, consistant au recours d'un intervenant externe, pour avis sur la question.

Cette procédure est longue, mais sans réel dialogue possible et constructif entre les parties, il reste à en espérer des solutions pour le bien être de tous.

### **Point 2 : Examen des fiches du registre RSST«( registre santé sécurité au travail »).**

L'ensemble des remarques recensées sur ce registre électronique (disponible sur ULYSSE 33 à la rubrique condition de vie au travail) fait l'objet d'un examen régulier, puis discuté en partenariat en séance.

Lorsqu'un agent y dépose une observation, la Direction se doit d'apporter une réponse mais aussi et surtout, de trouver une solution.

La CGT Finances publiques tient à faire remarquer au Président de manière globale, que les problématiques d'ambiance thermique en hiver, les pannes ou plus simplement l'absence de climatisation, sont légions sur la DRFIP.

A titre d'exemple, le site du CFP de Lesparre qui dispose d'un bâtiment récent et sous garantie décennale rencontre de sérieux dysfonctionnements de chauffage par grand froid, depuis l'installation des agents.

Suite à l'interpellation solennelle du DRFIP par intérim , par vos représentants CGT début février 2022 et après avoir insisté sur l'impérieuse nécessité de faire engager des démarches relatives à la mise en œuvre de la garantie décennale, il semblerait que des réparations, échanges standard de pièces ... aient été effectuées au vu des préconisations du rapport du cabinet d'expertise mandaté par l'assurance via SPIB et la Direction.

Affaire à suivre donc.

Sur Mérignac, le système de climatisation est ancien et nécessite une expertise de la toiture, de l'isolation et du chauffage.

Sur les autres sites, le Président nous informe qu'il est difficile de faire intervenir des entreprises qui fréquemment ne répondent pas aux sollicitations de devis.

Il reste que seuls les sites dont l'administration est propriétaire font l'objet d'un suivi régulier des contrats d'entretien par la BIL . Pour autant, cela ne lui laisse pas la main, mais la place à la merci des choix en opportunité du bailleur (mairie, communauté de communes...).

Surtout, n'hésitez pas à annoter le registre et /ou à nous solliciter en cas de difficultés.

#### **Point 4 : Budget et formation**

Une partie des crédits du CHS sert à financer un ensemble de formations en lien avec l'hygiène, la santé et la sécurité au travail, à travers un catalogue ciblé et un recensement exhaustif effectué par envoi d'un courriel à tous les agents( secourisme, geste et posture, massage assis, utilisation des extincteurs...).

Ces formations très utiles dans le domaine professionnel mais aussi dans la sphère privée, ont un coût. **Il est donc recommandé aux agents qui ne peuvent pas s'y rendre formations d'en aviser rapidement l'assistant de prévention pour qu'un autre collègue puisse y assister.**

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez de quelconques difficultés d'inscription ou pour obtenir un stage.

Certains chefs de service n'aiment pas trop voir leurs agents bénéficier de ses autorisations d'absence pour formation et font parfois obstacle à l'inscription.

#### **Propositions d'actions à financer .**

Une enveloppe d'environ 300 000 € est allouée au financement de formations, mais aussi à celui de l'acquisition de matériel pour améliorer vos conditions de vie au travail.

Concernant au demeurant la fameuse enveloppe « du Fonds d'amélioration du cadre de vie au travail des agents » pour laquelle il vous a été demandé de faire des propositions, un certain nombre d'action avait été validé en CTL malgré notre désapprobation.

Il convient de rappeler et de souligner que l'attribution de cette enveloppe était déconnectée des crédits propres alloués aux CHSCT et strictement réservée aux agents DGFIP.

**Pour rappel, la CGT Finances publiques 33 avait émis le souhait dans ce cadre qu'elle soit répartie à part égal entre chaque agent..** Or, nous apprenons, lors de ce CHSCT, que le budget correspondant ( 200 000 €) a été reçu le 15/06/22 et nous pensons que la Direction en fera au final ce qu'elle veut , tout en finançant les projets qui l'arrangent.

C'est pourquoi nous nous retrouvons aujourd'hui avec des propositions de financement de tables de jardins, de parasols ...initialement demandées via cette enveloppe et totalemnt justifiées dans ce cadre.mais pas dans celui du CHS par équité avec les personnels des autres Directions ministérielles représentées au CHSCT.

Selon nous, les crédits du CHS ne devraient pas être destinés à financer ce genre de matériel, position non partagée par les autres OS.

Nous sommes également revenus sur les recensements opérés de longue date tels que des luminaires ou valises à roulettes .

Sur le principe les projets envisagés qui font suite en général à des demandes des agents font l'objet d'une consultation de nos organisations.

Ensuite, le matériel acheté en quantité suffisante doit être distribué prioritairement aux agents l'ayant sollicité en vue d'éviter d'éventuelles distorsions et incompréhensions lors de la remise des matériels. .

Le Président nous indique que la Direction sera plus vigilante à l'avenir. Le comité dispose de suffisamment de crédits pour satisfaire les besoins de l'ensemble du personnel, mais encore faut-il se faire recenser.

N'hésitez pas là aussi , à nous contacter en cas de difficultés .

## **Point 6 : information sur les travaux de Mériadeck et de la Cité RAVAUX MERIADECK ET CITE**

### **Meriadeck :**

Dans son message du 29/06/2022, la BIL a confirmé que les travaux du 5è et 6è étages seraient terminés au 5/08, le 5ème et le 6 ème étages, devant être réinstallés entre le 08/08 et la fin août 2022.

La Direction indique qu'à cette occasion, elle fera une réfection des sols.

En outre, la mission audit sera installée au 6 ème étage et l'ensemble de l'équipe de Direction rejoindra le 5 ème étage, y compris la MRCDP .

Une responsable de la sécurité de Bercy est en outre venue visiter le site et des travaux pourraient être réalisés en fonction des remontées des services.

### **Cite administrative de Bordeaux :**

Le Président nous informe que le nombre de salle de formation sera insuffisant à la Cité et mais que la Direction en cherche sur d'autres sites.

Suite au signalement du PRS au regard de l'insuffisance de la prévision d'implantation de mopieurs, M. Cabanel a répondu que des équipements supplémentaires seraient installés.

Ce service a également soulevé une problématique de stockage d'archives qu'il faudra bien résoudre. Les questions de l'archivage signalées par le PRS, mais rencontrées sur d'autres sites sont donc à l'étude.Des groupes de travail ont été mis en place à Bercy sur ce sujet et l'une des pistes envisagées sera la numérisation de documents.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution du dossier.

## Questions diverses.

La CGT FIP 33 a demandé au Président de séance de bien vouloir consigner dans sa préparation du prochain procès-verbal de cette séance, les remarques suivantes :

### - Site de la DRFIP à Bordeaux rue de l'Abbé de l'épée

#### - Tous services

##### - Sur le DTA ( dossier technique amiante) du site de Bordeaux Rue de l'Abbé de l'Épée

Dans le prolongement de nos nombreuses demandes, le dernier diagnostic réalisé et diligenté par son ancien occupant, la Dircofi-Sud -Ouest, a enfin été transmis à la Direction le 27/06/2022.

M. Cabanel nous assure qu'il sera prochainement communiqué aux organisations syndicales, pour examen, si elles le désirent.

##### - Sur des remontées d'odeurs nauséabondes.

Nous avons notamment pu constater lors de la visite des OS préalablement à l'installation des agents de Bordeaux (Cité et Mériadeck ) délocalisés en mars 2022, une odeur prégnante de type remontée d'égouts.

L'odeur persistant, il nous avait été répondu qu'un débouchage d'une canalisation jouxtant le **bureau N° 3** du site serait réalisée. Cette opération ayant été effectuée récemment le Président de séance s'est engagé à nous communiquer les résultats de ce nettoyage et il a attiré notre attention, sur l'existence ancienne, d'un dispositif de ventilation de type VMC qui devait rester activé en permanence.

Nous avons insisté à cette occasion, les agents du bureau en question ayant signalé des traces importantes de salpêtre sur un mur, sur la nécessité à notre sens :

- de faire réaliser un diagnostic de porosité avant que le mur ne soit repeint et/ou d'envisager d'éventuels travaux d'isolation.

Au demeurant, un agent qui occupe ce bureau, se plaint régulièrement de maux de têtes depuis son arrivée sur site. L'emplacement cumulé en outre les désagréments d'une localisation en coin d'immeuble, avec une réelle absence de luminosité liée à sa configuration particulière de fenêtres sur rue d'une part et la présence du portail d'entrée du parking de l'immeuble et qui plus est avec une canalisation litigieuse tout proche.

Le chef de service du CSRH aurait proposé en guise de solution sur les inconvénients majeurs de ce bureau, de faire régulièrement tourner les équipes.

## Autres questions diverses.

Afin de ne pas générer d'incompréhension entre un agent et sa hiérarchie sur son calendrier de temps thérapeutique il est demandé à la Direction de veiller à ce que les notifications de prorogation de temps, encadrées par le dispositif, soient adressées à l'ensemble des parties concernées en vue d'éviter tout malentendu sur le planning d'un agent.

Enfin , il lui a été demandé de bien vouloir communiquer à l'ensemble des organisations syndicales, les modalités exactes du dispositif de compensation horaires, envisagé pour les agents délocalisés du site de Mériadeck, ainsi que pour ceux de la Cité administrative.

Nous avons enfin demandé que l'on nous précise également le nombre exact d'agents qui ont été ciblés pour y prétendre.